



## AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE

---

### DELIBERATION ATC/CA/3/5 AUTORISANT LA PRESIDENTE DE L'ATC A AVALISER DEUX CONTRATS D'ALTERNANCE

---

#### SEANCE DU 4 JUILLET 2022

Le Conseil d'Administration de l'Agence du Tourisme de la Corse s'est réuni le 4 juillet 2022 à 16 H 00, dans la salle « Claude PAPI » du Palais des congrès d'Ajaccio ainsi qu'en format dématérialisé Teams, sous la présidence de Madame Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'ATC.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

\*Mmes et MM. CHIARELLI-LUZI Vannina, FAGNI Muriel, GALLONI D'ISTRIA Eveline, LUCCIONI Don Joseph, CAITUCOLI Paul Joseph, COMBETTE Christelle, SAVELLI Jean-Michel, LE BOMIN Vanina, BATTESTINI Serena, GALVEZ-OLLANDINI Michaël, CIANFARANI Françoise, CECCALDI Attilius, CHAUDRON Benoît, RUBINI Pierre-Jean, TOMASI Anna-Maria, TOMA Jean.

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

\*Mme MAUPERTUIS Marie-Antoinette à Mme BASTIANI Angèle ;  
\*M. SORBA François à Mme GALLONI D'ISTRIA Eveline ;  
\*M. VALDRIGHI Hervé à M. LUCCIONI Don Joseph ;  
\*M. LE MAO Ghjuvan'Santu à Mme CHIARELLI-LUZI Vannina,  
\*M. BIANCUCCI Jean à Mme FAGNI Muriel ;  
\*M. MELA Georges à M. SAVELLI Jean-Michel ;  
\*Mme TERRIGHI Charlotte à Mme COMBETTE Christelle ;  
\*M. ANGELINI Jean-Christophe à Mme LE BOMIN Vanina ;  
\*M. COSTA Jacques à Mme BASTIANI Angèle.

#### **ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :**

\*Mme et MM. PIETRI Véronique, NEGRETTI Pierre, MARTINELLI Jean-Charles, LANNOY Guy, COEROLI Toussaint, ACQUAVIVA Paul-André, MARCELLESI Jean-Noël, CASCIO Eric.



## **MEMBRES CONSULTATIFS ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES :**

- \*M. le Président du Conseil Exécutif de Corse ;
- \*M. le Préfet de Corse ;
- \*Mme STAEBLER Martine, Payeur Régional de Corse ;
- \*M. le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse ;
- \*M. le Président de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse,
- \*M. le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,
- \*M. le Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse,
- \*M. le Président de l'Office Hydraulique de la Corse,
- \*Mme la Présidente de l'Office des Transports de la Corse.

## **ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :**

### Pour la Collectivité de Corse :

- \*Mme TOMASI Muriel, Direction des opérateurs et de l'évaluation des politiques publiques.

### Pour l'Agence du Tourisme de la Corse :

- \*M. PERALDI Gérard, Secrétaire général ;
- \*M. POLI Maxime, Chargé de mission auprès de la présidente,
- \*Mme AMBROSINI Marie-Madeleine, Assistante de la présidente.

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°91/428 du 13 mai 1991 portant statuts de la Collectivité Territoriale de Corse,

**Vu** la délibération n° 92/105 AC de l'Assemblée de Corse du 30 septembre 1992 portant adoption des statuts de l'Agence du Tourisme de la Corse et les textes modificatifs successifs,

**Vu** l'arrêté n° 21/007 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 6 juillet 2021 portant désignation de Mme Angèle BASTIANI, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse,

**Vu** la délibération n° 21/129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des organismes divers,

**Vu** l'arrêté n° 21/173 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 21 septembre 2021 portant désignation des membres du Conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse,

**Vu** l'arrêté n° 22/055 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 15 février 2022 portant désignation des membres du Conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse,



**Vu** la délibération n° ATC/CA/3/2 du 19 avril 2018 portant adoption du Règlement financier de l'Agence du Tourisme de la Corse, modifiée par délibération n° ATC/CA/5/3 du 11 décembre 2018 et par délibération ATC/CA/3/3 en date du 4 juillet 2019,

**Vu** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le Règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,

**Vu** la délibération n° 22/036 AC de l'Assemblée de Corse du 1<sup>er</sup> avril 2022 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2022,

**Vu** la délibération n° ATC/CA/2/2 du 11 avril 2022 portant adoption du Budget Primitif de l'ATC par nature et par chapitre pour l'exercice 2022,

**Vu** l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et fixant les modalités de réunion des organes délibérants des collectivités territoriales.

### **Sur rapport de sa Présidente**

#### **Après en avoir délibéré**

#### **ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** sa Présidente à avaliser deux (2) contrats d'alternance.

#### **ARTICLE 2 :**

Ces contrats d'alternance sont envisagés à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

#### **ARTICLE 3 :**

L'enveloppe budgétaire prévisionnelle nécessaire au financement de ces deux contrats en alternance s'élève à 40 000 €. Les crédits nécessaires aux contrats dont il s'agit sont prévus au titre du Budget primitif de l'année 2022.

#### **ARTICLE 4 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'Agence du Tourisme de la Corse et de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 4 juillet 2022

**La Présidente**

**Angèle BASTIANI**